

Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois

B.P. 63
L-7201 Walferdange
Grand Duchy of Luxembourg



1, rue de la Loge
L-1945 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg

Luxembourg, le 2 février 2006

Communiqué de Presse

Vendredi le 27 janvier, une délégation de l'Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois (ACEL) s'est retrouvé à une entrevue avec Madame la Secrétaire d'État, Octavie Modert. Cette rencontre annuelle avec un représentant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a pour but de présenter le nouveau comité de l'ACEL ainsi que ses activités prévues pour 2006. Le Guide du Futur Étudiant, dont la parution est envisagée pour début septembre, aurait à côté du soutien au niveau contenu assuré par le CEDIES une aide financière du MCESR.

Le comité de l'ACEL tient à signaler le maniement injuste de l'aide financière pour étudiants géré par le CEDIES vis-à-vis des étudiants luxembourgeois en écosse. Les étudiants concernés sont dispensés des frais d'inscription mais devront verser à la fin de leurs études une cotisation de 3000 £ appelé « graduate endowment liability ». Malheureusement, le CEDIES ne peut pas contribuer au paiement de cette cotisation, car juridiquement ce ne sont pas des frais d'inscription. Madame Octavie Modert a promis de contacter le « Scottish Executive », mais regrette qu'il semble impossible de trouver une solution satisfaisante.

En ce qui concerne le bilan de la collaboration du MCESR et de l'ACEL lors de la Foire de l'Étudiant 2005, les deux parties ont apprécié la nouvelle idée du « Studentenduerf ». Ils se sont mis d'accord pour coopérer plus étroitement afin de garantir une amélioration de la réalisation du projet qui s'avère nécessaire selon les deux parties.

Le comité de l'ACEL insiste sur le besoin d'une localité destinée à faciliter son travail. Le MCESR avait promis à plusieurs reprises d'organiser un local destiné à cet effet, mais au regret de l'ACEL il ne s'est encore rien passé. Madame Octavie Modert a affirmé de s'en charger tandis que l'ACEL attend une solution dans les meilleurs délais.

Le subside accordé par le MCESR pour l'année 2006 restera le même que pour l'année précédente.

La Secrétaire d'État exprime sa satisfaction du travail réalisé par l'ACEL et la considère comme partenaire importante. En revanche l'ACEL apprécie d'être une partenaire privilégiée du MCESR pour pouvoir agir dans l'intérêt des étudiants.

Phone : +352 091 420 5-38 -39 -40

E-Mail : contact@acel.lu

URL : www.acel.lu



BCEE LU56 0019 2100 0834 4000

CCPL LU94 1111 0915 5887 0000